

PROJET URBAIN SERIN-QUAIS DE SAÔNE

UNE NOUVELLE VILLE SE DESSINE

> ÉCHANGER POUR CHANGER LA VILLE

En raison de son importance pour le développement du quartier, le projet urbain Serin-Quais de Saône requiert l'avis de tous et sa mise en œuvre dans le temps sera conduite en associant l'ensemble des acteurs locaux et des habitants. Plusieurs phases de concertation ont d'ores et déjà été menées avec les conseils de quartiers et les associations.

L'installation du Comité de suivi participatif du projet urbain Serin-Quais de Saône le 28 mars 2007 va permettre d'organiser l'information de la société civile sur l'avancement des projets, de mieux répondre aux attentes et aux questions des citoyens et de discuter des modalités de la concertation.



- Périmètre de la concertation du projet du pont Schuman
- Périmètre de la concertation de la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse
- Projet urbain Serin-Quais de Saône

LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE 20 AVRIL/8 JUIN 2007

La concertation, fixée du 20 avril au 8 juin 2007, est une concertation réglementaire, dont le contenu et les attendus sont précisément fixés.



LA PARTICIPATION CITOYENNE À PARTIR DE SEPTEMBRE 2007

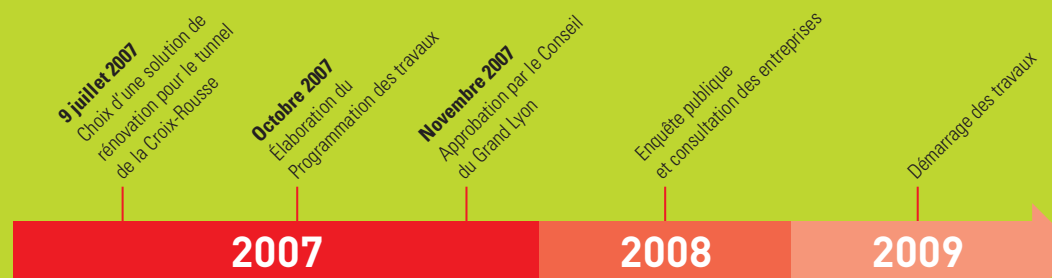
À partir du mois de septembre va s'ouvrir une nouvelle phase de concertation sur le projet urbain. Elle ne répond pas à une obligation réglementaire mais vise à recueillir les avis et propositions du public sur les modalités de mise en œuvre des projets de rénovation du tunnel de la Croix Rousse et du pont Schuman et sur les orientations d'aménagement du quartier Serin-Quais de Saône, dont les premières esquisses sont ici présentées.

1) LA MISE EN SÉCURITÉ DU TUNNEL DE LA CROIX-ROUSSE DANS LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

Le périmètre de la concertation préalable est délimité par :

- **côté Rhône** : l'échangeur jusqu'au pont de Lattre de Tassigny en comprenant l'architecture de la tête du tunnel
- **côté Saône** : l'avenue de Birmingham en comprenant l'architecture de la tête du tunnel.

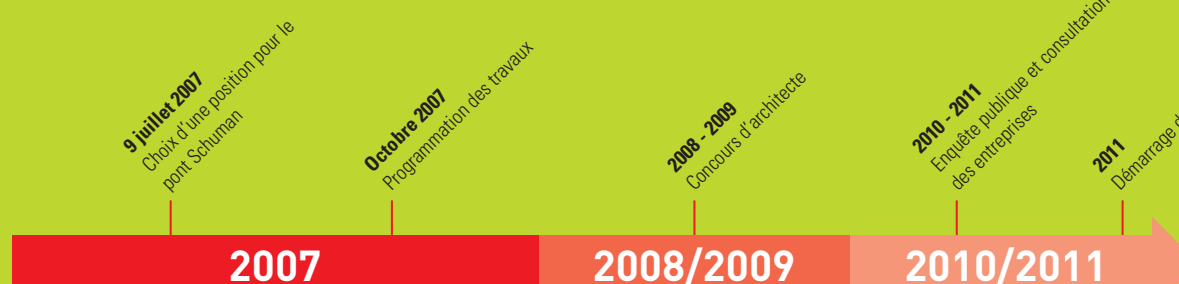
OBJECTIF : choisir la solution de rénovation Les étapes du projet



2) LA CONSTRUCTION DU PONT SCHUMAN ET SES ACCROCHES AUX QUAIS

La concertation intègre les projets de requalification du quai Gillet entre le pont Clemenceau et le futur pont Schuman et le raccordement technique du tunnel de la Croix-Rousse mis en sécurité sur l'avenue de Birmingham.

OBJECTIF : choisir l'emplacement du futur pont et débattre des propositions d'aménagement du quai Gillet. Les étapes du projet



LE COMITE DE SUIVI PARTICIPATIF

Rassemblant des représentants des comités de quartiers et associations concernées par le projet urbain, des techniciens et des élus du Grand Lyon, ce comité est en charge d'accompagner dans la durée le processus de concertation du projet urbain.

Il est animé par M. Gérard Claisse, Vice-Président du Grand Lyon chargé de la participation citoyenne.

